

Association TAIJI

Fonctionnement interne

Ce document permet de s'assurer que chaque adhérent a reçu les informations élémentaires qui règlent le fonctionnement interne de l'association Taiji.

Le statut d'adhérent

Deux conditions sont nécessaires pour être adhérent de l'association Taiji :

- S'acquitter de l'adhésion annuelle obligatoire quelle que soit la date d'inscription.
- S'acquitter de la cotisation trimestrielle pour la participation aux cours hebdomadaires.

Si l'une de ces deux conditions n'est pas remplie, la qualité d'adhérent se perd automatiquement.

L'adhésion annuelle

Elle comprend à part variable :

- Une participation à l'assurance obligatoire qu'une association doit à ses adhérents.
- Une participation à la constitution et à l'utilisation d'un fond de bibliothèque.
- Une participation aux documents remis pendant les cours ou en accès privé sur le site internet.
- Une participation aux frais d'entretien des locaux.
- Une participation à l'achat de matériel (*cerceaux, rondins, tapis, épées, zafu ...*)
- La possibilité de participer des ateliers gratuits ou à tarifs réduits organisés par l'association Taiji.

La cotisation trimestrielle

La cotisation est un engagement pour le trimestre. Elle est forfaitaire et donne accès aux cours hebdomadaires. Elle se règle en début de trimestre c'est à dire :

- Premier trimestre : fin Septembre / début Octobre (*Octobre, Novembre, Décembre*)
- Deuxième trimestre : début Janvier (*Janvier, Février, Mars week-end du changement d'horaire*)
- Troisième trimestre : début Avril (*Avril, Mai, Juin*).

Aucune remise ne sera faite sur la cotisation trimestrielle pour convenance personnelle (*absence pour vacances ou abandon par exemple*). En cas d'absence involontaire, chaque cas sera examiné individuellement avant un éventuel remboursement ou un report de cotisation au prorata du temps de présence (*absence pour hospitalisation par exemple*).

L'inscription, valable uniquement pour le cours souhaité dans la semaine, permet également :

- De participer à toutes les séances de même niveau pour les cours de Taichi Chuan.
- De participer à toutes les séances des niveaux précédents pour les cours de Taichi Chuan.
- De participer à toutes les séances de gymnastique chinoise pour une inscription à ce cours.
- De participer à toutes les séances de Qi Gong de même nature pour une inscription à ce cours.

Ces participations sont possibles en fonction des places disponibles. Elles sont libres et un adhérent peut participer à plusieurs cours en fonction des indications ci-dessus ou changer d'horaire dans la semaine en fonction de son emploi du temps.

Certificat médical

| Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Taichi Chuan ou du Qi Gong est obligatoire.

Les cours hebdomadaires

Il y a en moyenne 10 semaines de cours par trimestre et une saison complète (de mi-septembre à mi-juin) comporte entre 30 et 33 semaines de cours. Généralement, il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires. En fonction du calendrier, il peut y avoir cours les jours fériés et ces jours là, les horaires peuvent être aménagés.

L'horaire des cours indiqué sur le programme est l'heure du début du cours. Un inter-cours d'un quart d'heure est prévu entre chaque séance pour permettre l'arrivée et le départ des participants. Il est vivement conseillé d'arriver durant ce laps de temps afin de ne déranger ni le cours qui se termine ni le cours qui commence.

Un cours hebdomadaire avec trop peu de participants pourra être supprimé en fin de trimestre.

Stages, rencontres et ateliers

Les adhérents de l'association ont accès aux stages, rencontres et ateliers à des tarifs préférentiels

Les inscriptions aux stages et rencontres sont prises en compte à réception du règlement. Pour un désistement intervenant plus d'une semaine avant le stage, la totalité de la somme versée est remboursée. Passé ce délai, la totalité du versement est conservée sauf cas de force majeure.

Respect et hygiène sur les lieux de pratique

La pratique se fera exclusivement en chaussettes. Il est interdit d'aller sur les planchers avec les chaussures utilisées pour venir au cours. On évitera également d'être pieds nus pour des raisons d'hygiène et pour des facilités d'entretien. Les chaussons à semelles souples sont acceptés s'ils sont réservés à une utilisation intérieure.

Les téléphones portables doivent être éteints avant de rentrer en cours. Par respect pour les personnes présentes vous devrez sortir du lieu pour téléphoner ou envoyer des messages.

Les objets trouvés dans les vestiaires seront conservés jusqu'à la fin des cours en juin. A cette date, tous les objets restants seront donnés à une association qui en fera bon usage.

Site internet

www.asso-taiji.com

Le site internet est mis à jour toutes les semaines. On y trouve toutes les informations relatives aux cours, aux programmes, aux stages, rencontres et ateliers, aux vacances et jours fériés ...

Une partie des articles du bloc-notes est réservée aux adhérents et donne accès à des documents relatifs aux cours (*textes, illustrations, vidéos*). Pour accéder à ce service, il faut cliquer sur « connexion » et inscrire deux mots qui sont des codes d'accès.

Login :

Mot de passe :

Ces codes sont donnés aux adhérents au moment de l'inscription. Ils changent tous les ans.

Tableau d'affichage (ce paragraphe n'est plus d'actualité)

Un tableau d'affichage dans le hall d'entrée reprend les informations principales du site internet pour les personnes qui n'y ont pas accès. Il est régulièrement mis à jour. Un planning du trimestre en cours est affiché avec les dates de vacances les stages etc ...

Bibliothèque

La bibliothèque est accessible aux adhérents uniquement à partir de la deuxième année d'inscription. L'ensemble des ouvrages est visible sur le site internet à la rubrique "bibliothèque" en bas de chaque page du site. Les livres sont classés par thèmes et sont tous numérotés.

Pour emprunter un livre, il suffit d'envoyer un mail à l'association avec le numéro choisi et la date à laquelle le livre sera retiré pendant un cours. Il est aussi possible de donner le numéro du livre souhaité pendant un cours.

Un seul livre sera emprunté à la fois. La durée du prêt est d'un mois maximum renouvelable. Dans tous les cas l'ensemble des livres devra être rendu durant la première semaine de juin au plus tard. Ce système fonctionne bien depuis sa mise en route et continuera à fonctionner tant que les livres seront rendus à temps et en bon état.

Fait à Aix en Provence le 14 juin 2015
Modifié à Albi le 13 septembre 2017.